Réf. Farde e-Assemblées : 2478810

N° OJ : 111

Projet d'Arrêté - Conseil du 05/09/2022

Objet : 22 Plan.- Suppression du passage public sur sol privé.- Passage 44.- Plan n° 7543.- Adoption définitive.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale, notamment son article 117 ;

Considérant que la Ville a été contactée par Belfius, qui est actuellement propriétaire du Passage 44 ;

Considérant que Belfius donnerait en location le Passage 44 pour l'aménagement d'un équipement scolaire ;

Considérant qu'une demande de permis d'urbanisme a été introduite récemment en ce sens ;

Considérant que Belfius souhaiterait, dans le cadre de ce projet, supprimer ce passage public sur sol privé ;

Considérant que la suppression du caractère public du passage (sans attendre la délivrance du permis d'urbanisme) permettra de clarifier la situation et de rassurer le locataire sur la possibilité qu'il a d'occuper ces espaces dès l'élaboration du projet plutôt que de rester dans l'incertitude jusqu'à la délivrance du permis d'urbanisme ;

Considérant que le passage trouve son origine dans le permis d'urbanisme (PU) P8/1967 qui a été délivré en date du 02/08/1968 relatif à la construction d'un complexe administratif sur les terrains sis à l'angle des boulevards Pachéco et du Jardin Botanique ;

Considérant que des commerces ont été aménagés de part et d'autre de ce passage ;

Considérant que le Conseil communal dans sa délibération du 7/11/1969 approuve le projet d'une nouvelle convention entre la Ville et le Crédit Communal (maintenant Belfius) dans laquelle est mentioné ce passage public sur sol privé (galerie commerciale) ;

Considérant que cette galerie a été rénovée et adaptée plusieurs fois au fil des ans ;

Considérant que le plan particulier d'affectation du sol (P.P.A.S.) 60-09bis pour le quartier « Botanique » a été approuvé par un arrêté de l'Exécutif (A.E) du 17/06/1993 qui prévoit la possibilité de créer une servitude de passage public sur sol privé dans cette zone ;

Considérant l'existence de servitudes de passage ;

Considérant que la plupart des magasins ont disparu de cette galerie commerciale, qu'il n'y a actuellement plus qu'un copy-shop ;

Considérant qu'une partie de la galerie menant au boulevard Pachéco et à la gare Congrès est actuellement déjà rendue inaccessible ;

Considérant que la suppression d'un passage public sur sol privé nécessite une décision du Conseil communal après une enquête publique de 30 jours ;

Considérant que le plan de désaffectation du passage public sur sol privé à été adopté provisoirement par le Conseil communal en date du 21/02/2022 ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 11/05/2022 au 09/06/2022;

Vu qu'aucune réaction n'a été introduite ;

Vu l'avis favorable que la Commission de concertation a émis en séance du 14/06/2022 (en annexe);

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins,

ARRÊTE:

Article unique: La suppression du passage public sur sol privé qui relie le boulevard Jardin Botanique avec le boulevard Pachéco tel que repris sur le plan n° 7543 est adopté définitivement.

Annexes :

Plan 7543 (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

20220621_cc_pv_cloture (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

20220621_cc_avis_web (Consultable au Secrétariat des Assemblées)